COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 8 novembre 2019

Nombre de conseillers élus 15 Conseillers en fonction

iers en Tonction 15

Conseillers présents ou représentés 15 Séance du 14 novembre 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

<u>Absents excusés</u>: Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

<u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019</u>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2019.

Votes: 15

Pour : 15

Contre: 0

Abstention: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 19 novembre 2019

41_14-11-2019

RIVER BY

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

ASCL_2_2019-11-21T10-53-29.00 (MI220194763)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20191114-41_14-11-2019-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 12 SE PROBATION DU

Date de décision :

14/11/2019

Certifié

Conforme

Délibération Nature de l'acte :

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte:

41-14.11.2019.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 21/11/19 à 10:53 Date 21/11/19 à 10:53

Par SCHOCH Stephanie Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 21/11/19 à 11:00

1 sur 1

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 8 novembre 2019

Nombre de conseillers élus 15 Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés 15 Séance du 14 novembre 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

<u>Absents excusés</u>: Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention établie par Mme Sophie DELBET, Directrice de l'Ecole Elémentaire de WOLXHEIM, destinée à financer le coût d'une classe de neige du 13 au 17 janvier 2020 (5 jours et 4 nuitées), de deux élèves scolarisés et domiciliés dans la commune d'Ergersheim.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est d'usage de verser 6.50 € par nuitée à chaque enfant fréquentant l'école primaire et domicilié dans la Commune dans le cadre de classes de découverte.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite attribuer une subvention, dans les mêmes conditions, à ces élèves domiciliés dans la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- se prononce favorablement sur le maintien du principe du versement d'une subvention de 6.50 € par nuitée aux enfants de l'école primaire, domiciliés dans la Commune, participant à des classes de découverte;
- décide de verser une subvention de 6,50€ par nuitée soit 52,00€ (4 nuitées x 2 élèves).

Votes: 15 Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 19 novembre 2019

42 14-11-2019

ASSTALL S

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2019-11-21T10-54-09.00 (MI220194778)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20191114-42_14-11-2019-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SUSTAIRE

Date de décision :

14/11/2019

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions

Acte:

42-14.11.2019.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 21/11/19 à 10:54

Date 21/11/19 à 10:54

Date 21/11/19 à 11:00

Par <u>SCHOCH Stephanie</u>

Par <u>SCHOCH Stephanie</u>

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 8 novembre 2019

Nombre de conseillers élus 15 Conseillers en fonction 15 Séance du 14 novembre 2019

Conseillers présents ou représentés 15 Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

<u>Absents excusés</u>: Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

<u>EAU : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE</u>

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et, notamment, son article 1 stipulant qu'il incombe aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité de service :

VU le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe II du décret susvisé et diffusé à l'ensemble des membres du Conseil municipal, lors de l'invitation à la séance du 14 novembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND, délégué communal de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et adopte, à l'unanimité, le rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service de l'eau potable.

Votes: 15 Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 19 novembre 2019

43_14-11-2019

September 1

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR recu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2019-11-21T10-55-14.00 (MI220194831)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20191114-43_14-11-2019-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte : EAU : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA QUALITE SE PRIX

DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Date de décision : 14/11/2019 Certifié

Conforme

Délibération Nature de l'acte :

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.7. Intercommunalite

Acte:

43-14.11.2019.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/11/19 à 10:55 Transmis Date 21/11/19 à 10:55 Accusé de réception

Date 21/11/19 à 11:02

Par SCHOCH Stephanie Par SCHOCH Stephanie

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 8 novembre 2019

Nombre de conseillers élus 15 Conseillers en fonction 15 Séance du 14 novembre 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés 15

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

<u>Absents excusés</u>: Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

<u>ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</u>

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et, notamment, son article 1 stipulant qu'il incombe aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité de service .

VU le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe II du décret susvisé et diffusé à l'ensemble des membres du Conseil municipal, lors de l'invitation à la séance du 14 novembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND, délégué communal de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et adopte, à l'unanimité, le rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement.

Votes: 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 19 novembre 2019

44_14-11-2019

\$5000 E

2 Inc 3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2019-11-21T10-56-03.00 (MI220194842)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20191114-44_14-11-2019-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2018 SUS A QUALITÉ

ET LE PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEME

Date de décision: 14/11/2019

Certifié

Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 5. Institutions et vie politique

5.7. Intercommunalite

Acte: 44-14.11.2019.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé Transmis

Accusé de réception

Date 21/11/19 à 10:56

Date 21/11/19 à 10:56

Par <u>SCHOCH Stephanie</u> Par <u>SCHOCH Stephanie</u>

Date 21/11/19 à 11:02

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 8 novembre 2019

Séance du 14 novembre 2019

Nombre de conseillers élus Conseillers en fonction 15

Conseillers présents ou représentés

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin **FELD**

Absents excusés: Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique

Compte tenu de la création d'une mission d'encadrement des services techniques et suivi de projets d'aménagement, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1 - La création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet pour assurer les fonctions de responsable des services techniques à compter du 1er janvier 2020. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au

grade d'agent de maîtrise.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle en adéquation avec les fonctions exercées. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'agent de maîtrise.

2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Votes: 15 Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

> Suivent les signatures au registre Pour copie conforme

Ergersheim, le 19 novembre 2019

45_14-11-2019

Notice of the second

i g

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2019-11-21T10-56-53.00 (MI220194906)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20191114-45_14-11-2019-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISÉ

Date de décision :

14/11/2019

Certifie Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Acte:

45-14.11.2019.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/11/19 à 10:56

Par SCHOCH Stephanie Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 21/11/19 à 10:56

Accusé de réception Date 21/11/19 à 11:04

1 sur 1

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 8 novembre 2019

Séance du 14 novembre 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

<u>Absents excusés</u>: Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS OU GROUPEMENTS DE COMMUNES DE MOINS DE 10000 HABITANTS DONT LA CRÉATION OU LA SUPPRESSION DÉPEND DE LA DÉCISION D'UNE AUTORITÉ QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITÉ OU A L'ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE DE CRÉATION, DE CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE OU DE SUPPRESSION D'UN SERVICE PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-5°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- La création à compter du 1^{er} janvier 2020 d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 14 heures hebdomadaires.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.
- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-5° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de l'ouverture d'une classe de maternelle en 2017 et d'un manque d'effectif afin d'assurer les missions d'ATSEM.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier .de l'obtention du CAP petite enfance ainsi que d'une expérience professionnelle en adéquation avec l'emploi et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Votes: 15 Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 19 novembre 2019

46_14-11-2019

Lingship

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2019-11-21T10-59-39.00 (MI220195028)

identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20191114-46_14-11-2019-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES SOMMUI ES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS OU GROUPEMENTS DE COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS DONT LA CRÉATION DE SUPPRESSION DÉPEND DE LA DÉCISION D'UNE AU CONFORMEI S'IMPOSE À LA COLLECTIVITÉ OU À L'ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE DE CRÉATION, DE CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE OU

DE SUPPRESSION D'UN SERVICE PUBLIC

Date de décision :

14/11/2019

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Acte:

46-14.11.2019.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Date 21/11/19 à 10:59

Date 21/11/19 à 10:59

Par <u>SCHOCH Stephanie</u> Par <u>SCHOCH Stephanie</u>

Accusé de réception

Date 21/11/19 à 11:06

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 8 novembre 2019

Séance du 14 novembre 2019

Nombre de conseillers élus 15 Conseillers en fonction 15

on fonction

Conseillers présents ou représentés 15 Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

<u>Absents excusés</u>: Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Carole BOEHLER; Emmanuel MULLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par M. le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND, délégué communal de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et adopte, à l'unanimité, le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

Votes: 15 Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 19 novembre 2019

47_14-11-2019

Sent.

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2019-11-21T11-00-31.00 (MI220195193)

identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20191114-47_14-11-2019-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE MOI SHEIM-MUTZIG

: ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Date de décision : 14/11/2019 Certifié

Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.7. Intercommunalite

Acte:

47-14.11.2019.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé Transmis

Date 21/11/19 à 11:00 Date 21/11/19 à 11:00

Par <u>SCHOCH Stephanie</u> Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 21/11/19 à 11:06